COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020 CONVOCATION DU 12 NOVEMBRE 2020

Le 21 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelleen-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire. Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS:

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°50/2020

Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Cadre de vie.

Vu l'article 179 de la loi de finances pour 2011;

Vu l'article L2334-33 du CGCT;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

Il s'agit du réaménagement de la rue de la Libération.

La rue de la Libération, qui est bordée d'une soixantaine de logements, débouche du centre-bourg vers le Collège Simone Veil et les équipements sportifs (terrain synthétique, salles de sports). Elle offre la possibilité dans son prolongement vers la RD549 d'une liaison douce vers la piste cyclable de celle-ci.

Le projet prévoit le réaménagement de la chaussée existante, en grande partie dégradée, pour y insérer de part et d'autre de la chaussée un stationnement planté, un piste cyclable en pavé béton et un trottoir en enrobé clouté. La partie carrossable est prolongée vers la RD549 par une liaison douce en stabilisé et arborée.

Ces travaux de voiries, outre la poursuite de l'amélioration du cadre de vie du centre-bourg entamée en 2002, contribueront également à la sécurité des déplacements sur un axe très fréquenté et sur lequel co-existent, compte-tenu de la proximité des équipements collectifs, circulations automobile (dont les cars scolaires), à deux roues et piétonne.

Par ailleurs, l'enfouissement des réseaux est prévu à cette occasion, en phase préliminaire. Le montant des travaux est estimé à 404 605€ HT. Par ailleurs, dans le cadre du groupement de commande passé avec la Pévèle Carembault, la maitrise d'oeuvre peut être assurée par le Pévèle Carembault entre contrepartie d'une indemnisation équivalent à 2% du montant des travaux. La DETR 2021 sera demandée sur cette première phase de travaux.

Le financement de l'enfouissement est établit comme suit :

Montant du projet (HT)	412 697 €
Nature des dépenses	
Honoraires maîtrise d'œuvre	8092 €
Travaux pour trottoirs et entrée charretière	174 000 €
Borduration	15 000 €
Enfouissement	164 405 €
Plan de financement	
Porteur de projet	165 079 €
État – DETR (30%)	123 809 €
Région - fonds spécial de relance et solidarité avec les territoires (30%)	123 809 €

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- approuve la réalisation de cette opération
- autorise M le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces opérations
- autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations
- autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi fait et délibéré Les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme

> Le Maire, Bernard CHOCRAUX

DATE DE PUBLICATION: 03/12/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET: 03/12/2020